

*Initiatives ministérielles*

[Français]

J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'honorable député d'Annapolis Valley—Hants et je comprends fort bien qu'il soit très intéressé par ce projet de loi qui touche la région dont il est le représentant. Mais la Présidence, dans l'octroi du droit de parole, doit tenir compte du nombre de représentants de chacun des partis.

J'ai eu l'honneur de présider depuis le début de ce débat; il y a quatre députés du côté ministériel, deux députés libéraux et deux députés néo-démocrates qui ont pris la parole sur le fond. Par ailleurs, j'ai donné la parole au député à deux reprises durant la période des questions et commentaires. Alors si je tiens compte de la tradition de cette Chambre, je pense que je dois encore donner la parole à des députés des partis reconnus avant de passer à un député indépendant. Mais cela dit, j'assure le député que je note avec beaucoup de soin son intérêt dans ce débat et qu'aussitôt que la première occasion se présentera, je donnerai, avec plaisir, la parole à l'honorable député sur la question de fond.

• (1530)

[Traduction]

**M. Nowlan:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous êtes aimable, mais la suggestion que vous faites révèle le caractère fallacieux de toute la procédure. Vous parlez de l'octroi du droit de parole aux partis. Si vous jetez un coup d'oeil au Règlement, vous constaterez qu'il n'est pas fait mention des députés individuels et des partis comme tel. Sauf votre respect, les chiffres que vous avancez sont incorrects. Trois députés néo-démocrates ont eu la parole avant que vous ne laissiez parler le dernier.

Je suis sérieux lorsque je dis que des députés ayant participé au débat n'étaient même pas au pays lorsque ce débat a commencé. Je comprends comment fonctionne le système. Je suis ici depuis un certain temps.

Je n'ai rien contre le fait d'attendre mon tour lorsque les députés sont ici et que l'on suit le système de roulement habituel. Peu importe que vous vous serviez ou non d'une liste ou de quoi que ce soit, un certain ordre doit être respecté. Je vous demande de me dire, monsieur le Président, si le temps passé à siéger ici à la Chambre durant un débat intervient pour ce qui est d'obtenir de la présidence le droit de prendre la parole?

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je ne crois pas que le Règlement dise que le droit de parole est accordé au pourcentage du temps que les députés passent à la Chambre. Je pense que je respecte la tradition parlementaire en reconnaissant, en autant que les députés des différents partis reconnus se lèvent durant un certain temps, des représentants ou des députés de partis reconnus. Quant aux députés indépendants, je pense que je

suis très équitable en attendant qu'un certain nombre de députés se soient exprimés pour leur donner la parole. Cela étant dit, j'ai reconnu jusqu'à présent l'intérêt que porte le député en lui accordant la parole à plusieurs reprises au cours de la période de questions et commentaires, et je pense être très juste en reconnaissant à nouveau l'honorable député de Esquimalt—Juan de Fuca. Aussitôt que la première occasion se présentera, il me fera plaisir de donner la parole à l'honorable député de Annapolis Valley—Hants.

[Traduction]

**M. Barrett:** Monsieur le Président, tout d'abord, je dois dire que j'ai un profond respect pour le député d'Annapolis Valley—Hants. Je sais qu'il participera au débat et j'en suis heureux. Cependant, il a rapporté incorrectement les faits lorsqu'il a parlé de personnes qui n'étaient pas à la Chambre.

Cela étant dit, il est. . .

**M. Nowlan:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député lui-même vient tout juste de présenter incorrectement les faits. Le député de Fundy—Royal, qui a pris la parole ce matin, n'était pas à la Chambre lorsque le débat a commencé. Le secrétaire parlementaire n'y était pas non plus.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre! L'honorable député a beaucoup trop d'expérience parlementaire pour ignorer qu'un député ne doit pas faire état à la Chambre de la présence ou de l'absence d'un collègue.

[Traduction]

**M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca):** Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder la parole pour la troisième fois. J'espère que je réussirai à dire ce que j'ai à dire et que d'autres pourront aussi avoir la parole, selon ce que décidera la présidence.

Dès le départ, sachez que je m'oppose à ce que l'on engloutisse des deniers publics dans ce projet inutile. J'ajouterai que le gouvernement veut dépenser 42 millions de dollars par année pendant 35 ans pour une liaison malheureuse. Cette liaison malheureuse est censée rapprocher l'Île-du-Prince-Édouard du reste du Canada, mais nous dépensons en ce moment 21 millions de dollars par année pour fournir un service de traversiers.

Tout cela est typique de la façon de penser des libéraux et des conservateurs. Si vous voulez économiser 21 millions de dollars par année, dépensez-en 42 millions. Faut-il qu'ils soient bêtes? Ils veulent dépenser 42 millions par année pour éliminer un problème qui leur en coûte 21 millions chaque année. Pourtant, les libéraux et les conservateurs nous disent constamment qu'il n'y a pas assez d'argent pour les sans-emploi et pour l'assurance-chômage et qu'il n'y a plus d'argent dans l'arbre à billets